

**PROGRAMME ASIE**

# **POURQUOI LA FRANCE DOIT REGARDER VERS LA MER DE CHINE**

**PAR AXELLE LETOUZE**

CAPITAINE DE CORVETTE

SEPTEMBRE 2017

**ASIA FOCUS #41**

**D**epuis une dizaine d'années, la mer de Chine est le théâtre de nombreux incidents, fruits des tensions existantes entre les différents pays riverains, mais aussi entre la Chine et les puissances occidentales, comme l'Australie ou les Etats-Unis. En janvier dernier, le nouveau gouvernement américain lançait un avertissement à Pékin. La zone fait en effet l'objet de nombreuses revendications de souveraineté. Outre la Chine, et aussi Taiwan, qui revendiquent la quasi-totalité des mers de Chine Orientale et Méridionale, le Viet Nam et le Japon réclament respectivement les archipels des Spratleys et des Paracels ainsi que les îles Senkoku<sup>1</sup>. Les Philippines, la Malaisie, le Brunei et l'Indonésie ont également des prétentions sur une partie de la potentielle ZEE.

## LE JEU DE LA CHINE

---

L'acteur principal en mer de Chine est la République populaire de Chine. L'importance que celle-ci accorde à sa revendication est du même niveau que celles sur le Tibet et Taïwan, la Chine déclarant cette zone comme le centre de ses « intérêts vitaux ». Les intérêts chinois sont d'abord stratégiques. D'une part, les sous-marins nucléaires lanceurs d'engin (SNLE), de classe Jin, sont basés sur l'île d'Hainan. Leur accès aux océans Indien et Pacifique dans les conditions nominales requises pour la bonne exécution des missions de dissuasion nécessite une possibilité de « dilution » des SNLE. C'est-à-dire que les sous-marins ont besoin, au large de l'île d'Hainan, d'espace maritime sous contrôle chinois et de profondeur pour partir en patrouille, sans être détectés. D'autre part, la mer de Chine est une zone de passage obligé du commerce international, avec la moitié du tonnage du trafic maritime mondial et un tiers de celui de pétrole ; son contrôle serait un atout stratégique capital. Les enjeux sont également économiques car des ressources énergétiques non négligeables existent dans cette zone. En 2013, l'Agence de l'Information sur l'Energie a estimé que les réserves y étaient à un équivalent de 11 milliards de barils de pétrole et de gaz, soit 2 fois les réserves chinoises actuelles qui représenteraient 1,1 % des réserves mondiales. La Chine lorgne aussi sur les ressources halieutiques. La pêche fait vivre 10 millions de pêcheurs chinois et représente la base alimentaire de la population, tandis que la ZEE convoitée de la mer de Chine abriterait 10% des réserves mondiales. Enfin, pour Pékin, ses revendications en mer de Chine relèvent de la politique intérieure. Celles-ci constituent un facteur nationaliste non négligeable, la population chinoise considérant ces revendications comme parfaitement légitimes.

La Chine fait preuve d'une volonté hégémonique maritime incontestable, que ses actions depuis plusieurs années illustrent. La Chine prétend vouloir s'arroger un espace de 2 millions de km<sup>2</sup>, nommé « langue de buffle », qui représentent 80% à 90% d'une mer

---

<sup>1</sup> Respectivement nommées en chinois Xisha, Nansha et Diaoyu.

internationale dont la superficie est pratiquement équivalente à celle de la Méditerranée. La politique de conquête effective a débuté en 1974, l'intérêt chinois pour la zone étant apparu en 1968, avec la prise de contrôle des Paracels. Elle n'a pas faibli depuis, avec l'annexion de certaines îles des Spratleys en 1978 et en 1984, puis en 1995 avec l'occupation des récifs Mischief. Les Philippines portent alors le différend à la Cour permanente d'arbitrage de la Haye, dont la décision favorable aux Philippines, est rejetée par les Chinois. Le refus de passer par un tribunal arbitral souligne le rejet d'un règlement juridique des différends territoriaux pour la mer de Chine.

La situation de confrontation quasi généralisée avec les pays riverains est consciemment acceptée et la possibilité de conflit consentie. Plusieurs déclarations officielles chinoises font preuve d'une résolution des plus fermes, à l'instar du *Global Times*, journal contrôlé par le Parti, qui a écrit sur la mer de Chine que la « guerre y était inévitable ». Aujourd'hui, les zones sous contrôle chinois font l'objet d'une poldérisation d'une ampleur sans précédent, avec la construction d'infrastructures aéroportuaires et militaires : quatre bases militaires sur des îles artificielles dans les Spratleys (7 km<sup>2</sup>) dont deux aéroports ; trois bases militaires sur des îles artificielles dans la ZEE revendiquée par les Philippines (6 km<sup>2</sup>), dont un aéroport sur Mischief Reef ; quatre bases militaires sur des îles étendues artificiellement, dont un aéroport militaire avec une piste de 3 km sur l'île Woody. En parallèle, la Chine exhibe une volonté politique forte d'accroissement de ses capacités de coercition militaires, notamment par le renforcement des capacités aériennes et navales en mer de Chine, dont celle des garde-côtes qui récupèrent les bâtiments transférés de la marine chinoise. Avec près d'1 million de tonnes, celle-ci occupe le troisième rang mondial. Elle dispose d'un effectif de 255 000 hommes, d'un porte-avions, le Liaoning (avec l'objectif d'en posséder quatre d'ici 2030), et d'un nombre croissant de sous-marins (3 SNLE, un sous-marin classique lanceur d'engins, 6 SNA et 56 sous-marins classiques). Le développement de forces paramilitaires dans le domaine maritime est constant, d'une part avec des transferts de bâtiments de la marine chinoise vers les garde-côtes, d'autre part avec la mobilisation des pêcheurs chinois, dits « patriotiques », coordonnés par leurs associations professionnelles, ou constitués en forces de surveillance maritime de l'Administration océanique d'État, ou coordonnés par le commandement chargé du respect du droit de la pêche du Bureau des pêches du ministère de l'Agriculture.

Toutes ces forces mènent des actions fermes de souveraineté en haute mer, c'est-à-dire dans les zones revendiquées, chassant les pêcheurs étrangers, ou mènent des actions démonstratives, à l'instar de celle de la plate-forme pétrolière du secteur 143. En 2014, en effet, la Chine a installé une plate-forme pétrolière dans le secteur 143 de la ZEE vietnamienne, à l'ouest des îles Paracels. La mise en place de la plate-forme s'est faite avec 80 navires chinois dont 7 bâtiments de guerre, qui ont affronté au canon à eau

les gardes côtes vietnamiens. Dans le même temps, Pékin affiche sans ambiguïté la propriété des archipels, notamment avec la dernière réforme militaire qui voit la transformation des « zones d'opération Sud et Est » en commandements maritimes et la réforme administrative qui crée une entité officielle « Iles Sancha » de gestion des Spratleys. Cela s'inscrit dans l'expansion programmée et proclamée de l'hégémonie jusqu'à la deuxième chaîne d'îles, comme l'indique la doctrine officielle de la marine chinoise. La première ligne, celle dite des « neufs traits », délimite la zone de « la langue de buffle ». La seconde est une ligne tracée du nord de la Papouasie-Nouvelle Guinée jusqu'au sud du Japon en passant par l'île de Guam (*cf.* carte). Cette politique expansionniste s'étend également jusqu'en Océan Indien, au travers de la stratégie dite du « collier de perles ». Celle-ci consiste en un jeu d'alliances et d'influences avec des pays riverains de l'Océan Indien qui ont pour but de constituer des points d'appui militaires ou commerciaux pour la Chine. Ce jeu entraîne des tensions importantes comme celles entre la Chine et l'Inde en Birmanie ou au Vietnam.

## **DES CONSÉQUENCES NON NÉGLIGEABLES**

---

Un contrôle de la mer de Chine méridionale par Pékin serait lourd de conséquences, notamment s'il lui offre la possibilité d'instaurer un déni d'accès à la zone grâce à des sous-marins classiques, des missiles de croisière ou balistiques antinavires, ou des moyens aériens. Cela constitue un risque pour la liberté d'action dans les zones d'opération de la France, y compris en Océan Indien. Ce pouvoir de déni d'accès constituerait une arme stratégique, notamment du fait du risque d'altération du commerce international en cas de conflit : deux tiers du trafic conteneurisé traverse la mer de Chine, représentant près de 70 % des échanges européens en produits manufacturés et constituant l'approvisionnement indispensable pour des secteurs industriels tels que l'automobile ou l'informatique. S'il est peu probable que la Chine porte atteinte à son propre commerce, celle-ci pourrait toutefois contrôler celui de ses voisins. De plus, ce refus d'application de la CNUDM<sup>2</sup> et cette annexion *de facto* de la zone maritime convoitée constituerait un précédent qui renforcerait les contestations existantes sur les ZEE françaises, par exemple celles des îles Eparses, Tromelin ou Clipperton.

D'un point de vue strictement économique, les partenariats économiques et de défense représentent 10 % des 24 milliards d'euros d'exportations et 15 % des 21 milliards d'euros d'importations de l'UE en 2016. Les ventes d'équipements de défense français en Asie sont d'ailleurs en forte croissance : 28 % en 2015 contre 12 % sur la période 1998-2002, principalement avec l'Australie, l'Inde, la Malaisie et Singapour. Outre ce

<sup>2</sup> Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

positionnement de l'industrie de défense française, la coopération militaire de la France avec les pays de la région est notable. De même, le projet de libre échange UE-ASEAN actuellement en cours de discussion pourrait éventuellement accentuer le volume des échanges. Néanmoins, il faut souligner que la militarisation désordonnée de l'Asie, notamment par la vente d'armement par la France et l'Allemagne, se fait apparemment sans prendre la mesure des conséquences militaires d'une telle course à l'armement sur la scène régionale. Ce manque d'analyse ne peut qu'attiser le niveau de tension dans une région où 130 000 expatriés français sont établis – soit quatre fois plus qu'il y a 20 ans – et qui accueille 1,2 millions de touristes français chaque année.

Enfin, la mer de Chine constitue un enjeu capital pour la préservation des réserves halieutiques françaises. Celles-ci sont en effet menacées dès aujourd'hui par la relocalisation des pêcheurs expulsés par les forces chinoises, voire par les pêcheurs « patriotiques ». Cela conduit notamment à des incursions répétées de flottilles entières de pêche vietnamiennes dans la ZEE de Nouvelle Calédonie. La pollution et le réchauffement climatique, l'absence de coordination entre pays riverains dans le domaine de la pêche, ainsi que les pressions politiques de la part de ces derniers – essentiellement de la Chine et de l'Indonésie – visant à s'accaparer ces ressources ont déjà pour conséquence de détruire massivement le récif corallien. Cette détérioration ne peut avoir comme résultat qu'une diminution des réserves halieutiques, poussant alors les pêcheurs de la région vers d'autres zones de pêches. Si la ZEE calédonienne est déjà l'objet de leurs convoitises, il est probable que d'autres ZEE françaises, comme celles de la Réunion ou de la Polynésie, le deviennent également à terme.

## **LA FRANCE, UNE PUISSANCE PEU IMPLIQUÉE**

---

La France possède de nombreuses connexions dans le domaine diplomatique et de la Défense en Asie du Sud-Est, toutefois son engagement concret en mer de Chine reste limité à deux ou trois déploiements de bâtiments par an et une participation annuelle, surtout déclaratoire, au *Shangri-La Dialogue*. Du fait du faible niveau d'engagement de la France dans la région, nos partenaires la perçoivent comme une alliée bien peu convaincante. Par ailleurs, en dépit de ses possessions françaises dans le Pacifique, la France n'est pas perçue comme légitime pour intégrer les institutions régionales. Aujourd'hui la France adopte une position en retrait, fondée sur l'aspect juridique, sans prise de parti sur les questions de souveraineté en mer de Chine méridionale, appelant les pays riverains à régler pacifiquement leurs différends.

En juillet 2016, la Cour permanente d'arbitrage (CPA) de La Haye avait estimé que la République populaire de Chine n'avait pas de « droits historiques » sur les eaux revendiquées en Chine méridionale, donnant par-là raison aux Philippines. La CPA avait

ainsi jugé illégales certaines actions chinoises dans la région, et, reproché à la Chine sa conduite, « aggravant la dispute » par ses activités sur les îles contestées, tout en ayant porté atteinte à l'environnement. Pékin, réaffirmant ses « droits historiques » sur la zone des neuf traits et sa souveraineté sur les archipels Paracels et Spratleys, a rejeté l'arbitrage. Certes, la France soutient le caractère contraignant des décisions prises par le tribunal d'arbitrage et considère qu'aucun pays ne peut prétendre exercer une souveraineté sur les eaux internationales au nom de droits historiques non reconnus par la CNUDM. Elle estime aussi que les rapports entre états doivent être régis par le droit, réglés pacifiquement et que les décisions ont un caractère contraignant. Mais, étant donné que l'UE a « pris acte » le 15 juillet 2016 du verdict de la Cour internationale, la France ne s'est pas ouvertement prononcée et s'en est remise à la déclaration de l'UE. Cette position a pour dessein d'éviter toute irritation chinoise dans le cadre de son partenariat économique avec ce pays, de ne pas entrer dans une logique de confrontation avec Pékin et de ne pas fragiliser certaines ZEE françaises<sup>3</sup>.

Enfin, la France ne participe pas à des opérations ouvertes de liberté de navigation, de type FONOPS<sup>4</sup>, comme le pratiquent les Etats-Unis. Mais elle se limite à exercer un simple droit de circulation maritime et aérienne dans les espaces internationaux de la zone, tout en conservant un comportement militaire respectueux vis-à-vis de la Chine, et en appliquant *stricto sensu* les principes fondateurs de l'ordre international (CNUDM).

## UN STATU QUO RISQUÉ

---

Certes, une escalade des tensions en mer de Chine méridionale porterait directement atteinte aux intérêts occidentaux. La menace pesant sur la liberté de navigation et de manœuvre militaire, le droit international de la mer et la stabilité en Asie du Sud-Est est également un risque évident, tant pour nos propres intérêts dans une région essentielle à la bonne croissance française et européenne, que pour la protection de l'environnement, en particulier de celui de nos eaux ultramarines. Néanmoins, les conséquences stratégiques d'une mainmise non disputée de la République populaire de Chine sur la « langue de buffle » seraient tout aussi néfastes.

Il est vrai qu'avec sa stratégie du « fait accompli » initiée il y a 40 ans, la volonté de la Chine est indéniablement d'imposer, à terme, sa souveraineté sur la quasi-totalité de la

<sup>3</sup> La Cour a statué que les récifs aménagés par Pékin ne sont « pas capables de générer une zone économique exclusive » dans la mesure où ils ne sont « pas à même d'accueillir une population humaine » et que, par conséquent, ils ne peuvent « pas avoir le statut d'île ». Certaines possessions françaises, comme Clipperton, pourraient être considérées également comme inaptes à accueillir une population humaine et leur ZEE remise en question.

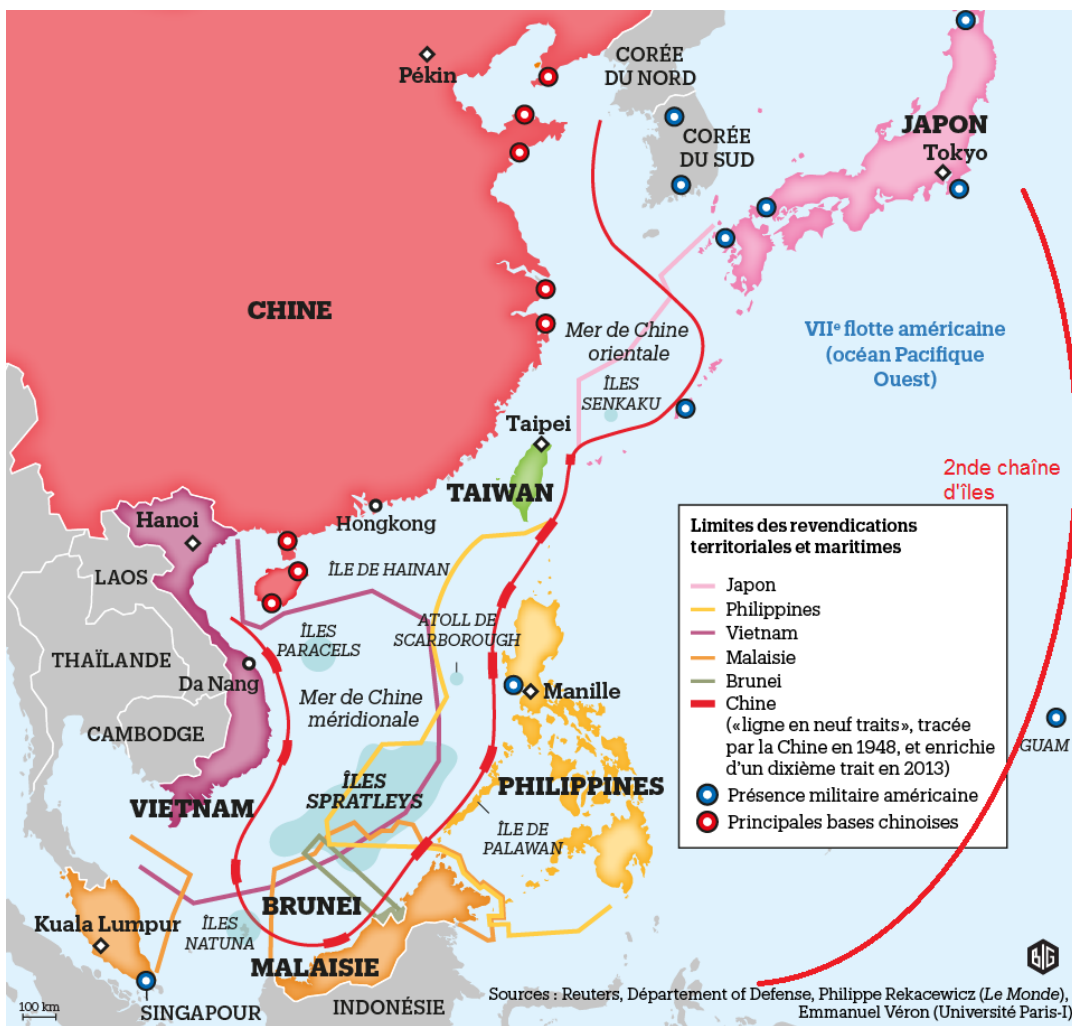
<sup>4</sup> Les *Freedom Of Navigation Operations*, FONOPS, consistent à faire transiter des bâtiments et à mettre en œuvre des aéronefs, dans le respect strict de la CNUDM, y compris à moins de 12 nautiques des îles revendiquées par la Chine.

mer de Chine. Le rapport au temps du gouvernement chinois n'est pas celui des gouvernements occidentaux, dont l'horizon temporel s'arrête bien souvent aux échéances législatives. Ainsi, sans changement de politique dans la zone de l'ensemble des pays riverains et des puissances concernées à l'instar de la France, des Etats-Unis ou de l'Australie, il est probable que la mer de Chine devienne, *de facto*, la mer intérieure de la Chine, que ce soit dans 30 ans ou dans 50 ans.

Dans un tel contexte, il apparaît indispensable de rechercher une solution diplomatique à ce conflit de souveraineté. Pour pouvoir œuvrer à une telle solution, la France doit rechercher l'accès aux enceintes régionales et périphériques – notamment dans le domaine de la Défense. Cela est indispensable pour la construction d'une solution diplomatique et la facilitation des coopérations navales. Elle doit absolument s'atteler à démontrer qu'elle constitue une puissance légitime et crédible dans la région. Pour cela, elle doit, d'une part communiquer sur son domaine ultramarin et sa légitimité asiatique, et d'autre part montrer, outre un accroissement de son action diplomatique, un engagement tangible dans la région – qui va au-delà des mots – par des actions concrètes, d'abord navales, mais pas seulement. En effet, les problématiques souverainistes en mer de Chine impliquent tout autant la gestion des stocks de pêche, la prospection pétrolière et gazière et la protection de l'environnement. L'expérience piscicole en ZEE européenne et la recherche scientifique maritime et environnementale sont des domaines d'excellence qui peuvent constituer un point d'entrée et un levier efficace dans la légitimation de la place de la France dans ces enceintes régionales. Enfin, il faut souligner que la Chine n'accepte de négocier qu'en bilatéral, quel que soit son interlocuteur. Elle craint de se retrouver isolée diplomatiquement dans un cadre multilatéral. À l'opposé de la politique chinoise du « fait accompli », les pays en opposition avec celle-ci recherchent, le plus souvent, une solution diplomatique. Le mode de fonctionnement diplomatique de la Chine consiste à imposer le dialogue bilatéral qui lui permet d'être systématiquement en position de force – excepté avec les États-Unis – et de diriger les négociations. Par conséquent, une solution diplomatique, pour être efficace, doit nécessairement passer par l'établissement d'un front diplomatique uni, et par la recherche d'un consensus. Cette gageure doit ainsi constituer une ligne directrice et coordinatrice des actions diplomatiques, militaires, scientifiques et économiques françaises, permettant de privilégier toute forme de dialogue sous un format multilatéral avec les acteurs régionaux.

C'est pourquoi l'absence de prise de conscience des ambitions chinoises, ainsi que le choix de l'actuelle politique minimaliste consistant à ne pas désobliger, directement ou indirectement, la Chine, constituent une véritable politique de l'autruche. À l'aune des risques stratégiques que la mer de Chine représente pour l'Europe, mais surtout pour la France, cette dernière se doit de tourner son attention vers cette zone. ■





La Mer de Chine : un espace revendiqué



**ASIA FOCUS #41**

## **POURQUOI LA FRANCE DOIT REGARDER VERS LA MER DE CHINE**

**Par Axelle LETOUZÉ**

Le Capitaine de corvette Axelle Letouzé est officier stagiaire de la promotion Gallois, 24ème promotion de l'École de guerre. Issu de l'École navale, le capitaine de corvette Axelle Letouzé a participé à de nombreux déploiements et opérations. Avant de rejoindre la 24ème promotion de l'École de guerre (2016-2017), il était chef du service « Extérieurs » du porte-avions « Charles de Gaulle »

SEPTEMBRE 2017

**ASIA FOCUS**

Collection sous la direction de Barthélémy COURMONT, directeur de recherche à l'IRIS, maître de conférence à l'Université catholique de Lille, et Emmanuel LINCOT, Professeur à l'Institut Catholique de Paris – UR « Religion, culture et société » (EA 7403) et sinologue.  
[courmont@iris-france.org](mailto:courmont@iris-france.org) – [emmanuel.lincot@gmail.com](mailto:emmanuel.lincot@gmail.com)

**PROGRAMME ASIE**

Sous la direction de Barthélémy COURMONT, directeur de recherche à l'IRIS, maître de conférence à l'Université catholique de Lille  
[courmont@iris-france.org](mailto:courmont@iris-france.org)

© IRIS

Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES  
2 bis rue Mercoeur  
75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60  
[contact@iris-france.org](mailto:contact@iris-france.org)  
@InstitutIRIS  
[www.iris-france.org](http://www.iris-france.org)